

LE PUBLICISTE.

DECADI 30 Thermidor, an VII.

17 Aug 1799



Détails sur la belle défense de la garnison de Mantoue. — Notification faite à la diète de Ratisbonne par le ministre de Paul I^{er}. — Arrivée à Livourne de la garnison française de Porto-Ferrajo. — Mise en activité de la loi sur les étages dans plusieurs départemens de l'Ouest. — Dénonciation des directeurs Sieyes et Barras par le Journal des Hommes-Libres.

AVIS ESSENTIEL.

Le prix de l'Abonnement du PUBLICISTE est actuellement et 13 fr. 50 cent. pour trois mois, de 26 fr. pour six mois de 50 fr. pour l'année.

ITALIE.

Vérone, 12 thermidor.

Mantoue a capitulé après un blocus de deux mois & un bombardement de quatre jours. Dès le 7, les Autrichiens se rendirent maîtres d'une partie des ouvrages extérieurs : l'ouvrage à corne de la porte Cérèse fut pris d'assaut par les Russes; le feu terrible des Autrichiens força les Français à abandonner celui de la porte Pradelle, avec toute l'artillerie qui s'y trouvoit. Ils durent aussi bientôt après évacuer le faubourg Saint-Georges, dont les troupes impériales prirent aussi-tôt possession. Les batteries du Thé furent démontées, & l'on commença à battre en brèche le corps de la place.

Le 8 thermidor, une bombe mit le feu à un magasin de paille, l'incendie s'étendit jusques dans le voisinage d'un magasin de poudre, dont l'explosion eut détruit la moitié de la ville de Mantoue. Heureusement on parvint à arrêter le progrès des flammes de ce côté. Dans cet état des choses, le commandant arbora le drapeau blanc, et les négociations commencèrent.

Le corps de siège, de 35 mille hommes, ne tardera pas à se mettre en marche vers sa destination, qu'on dit être au moins en partie pour la Suisse. Il y formera, à ce qu'on croit, l'aile gauche de l'archiduc Charles.

PRUSSE.

Berlin, le 16 thermidor.

Le prince héréditaire d'Orange, fils du ci-dev. stathouder, est parti d'ici pour la Westphalie.

Le prince George de Darmstadt, pere de la reine, est arrivé il y a quelques jours à Charlottenbourg, pour célébrer en famille le jour de la naissance du roi.

A L L E M A G N E.

Ratisbonne, le 19 thermidor.

L'empereur de Russie a fait déclarer à la diète qu'il a résolu de regarder comme ennemis les états de l'Empire qui, sous quatre semaines, n'auroient pas mis en campagne leurs contingens respectifs, & de faire traiter ceux-ci comme tels par ses troupes par-tout où elles se trouveroient. Cette déclaration a fait d'autant plus d'impression ici, qu'elle a été

faite au moment où l'on alloit délibérer sur le décret de la commission impériale du 24 messidor, tendant au même but.

Rome, le 2 thermidor.

On approvisionne le château Saint-Ange & Civita-Vecchia, en munitions de guerre & de bouche. Les paysans qui apportent des comestibles dans la ville, assurent qu'une escadre anglo-russe croise devant Civita-Vecchia, & que les troupes napolitaines & les insurgés se portent, de Terracine & de Perugia sur Rome.

Florence, le 4 thermidor.

Un courrier apporta hier la nouvelle que les Français ont abandonné le 30 messidor Fivizzano, Pontremoli, Sarzano, la Spezzia & toute cette contrée, pour se retirer vers Sestri, dans la riviere du Levant.

Un corps considerable d'autrichiens est parti de Bologne, pour former le siège d'Ancône.

La garnison de Porto-Ferrajo, forte de 800 hommes, dont 500 français, & 300 piémontais, arriva à Livourne, le 1^{er} de ce mois, sur deux bâtimens. Aussitôt qu'ils eurent jetté l'ancre, cette garnison fut déclarée prisonniere de guerre; la surprise des Français fut extrême; quant aux Piémontais, ils déclarèrent qu'ils étoient prêts à servir contre la France: les premiers furent transportés à Pise.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 14 thermidor.

L'expédition secrète exige tant de bâtimens de transport qu'on a été obligé de se saisir de tous les vaisseaux de charbon. En Irlande, on a même mis en réquisition plusieurs navires pour transporter des troupes ici. On assure que le duc d'York aura le commandement en chef de l'expédition.

Le vaisseau de guerre le *Harlem*, venu de la Méditerranée, a apporté une grande partie du trésor du pape; on l'évalue à 200 mille liv. sterl.

Extrait d'une lettre du citoyen Niou, commissaire du directoire à Londres, pour l'échange des prisonniers.

Vous me demandez quelle est la conduite du gouvernement britannique à l'égard des français prisonniers en Angleterre. Mon attachement connu pour mes concitoyens vous persuadera j'espere sans peine que je périrois plutôt que de souffrir qu'on exerçât la moindre inhumanité à leur égard; & je dois dire, parce que c'est la vérité, que les intendans des prisons & la plus grande partie des agens de l'administration anglaise compatissent à leur situation. Enfin, je vois que; par mes soins & à l'aide de sollicitations énergiques, le sort de ces malheureux défenseurs de la patrie s'est amélioré.

lioré, & que j'ai obtenu pour eux toutes les facilités qui peuvent s'accorder avec la sûreté & la police des prisons; police qui doit nécessairement regarder le gouvernement au pouvoir de qui la fortune les a fait tomber.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bordeaux, le 24 thermidor.

Toutes les affaires sont ici dans la plus déplorable stagnation. & les derniers événemens ont encore ajouté au discrédit. Le seul objet sur lequel on ait pu spéculer avec avantage depuis quelque temps, ce sont les expéditions pour l'Amérique française. Plusieurs ont malheureusement échoué; mais celles qui ont réussi, donnent un profit considérable. Nous sommes, au reste, dans la plus grande consternation. Depuis le 20, le sang chaque jour a coulé sous nos yeux: trois citoyens ont été tués; plusieurs blessés, & un assez grand nombre emprisonnés. Qui nous délivrera des hommes qui abusent d'une manière si atroce du pouvoir passager qu'on leur a confié?

Fontenay-le-Peuple, le 24 thermidor.

Les brigands qui nous avoient laissé quelques tems tranquilles, viennent de reparaitre. Soixante à quatre-vingt d'entr'eux se sont portés, le 12, après-midi, à la Brulière, distant de Montaignu de deux lieues: vingt-un volontaires de la 19^e demi-brigade y étoient arrivés la veille au soir. Cinq d'entr'eux ont été assassinés, & un sixième qui a été emmené n'existe déjà probablement plus. Ces malheureux étant sans armes, n'ont pu opposer aucune résistance.

D'après ces faits, l'administration centrale du département de la Vendée, en vertu de la loi du 24 messidor sur les otages, a obligé 27 individus parens ou alliés d'émigrés, ou ci-devant nobles, à se rendre civilement & personnellement responsables de cette affaire. On se propose de les placer au ci-devant couvent de Notre-Dame.

De nouveaux renseignemens apprennent que le général Travot a rencontré les brigands au village de la Châteigneraye, canton de la Gaubretière; que cinq d'entr'eux ont été tués, & les autres mis en pleine déroute; que vingt-deux habitans avec dix grenadiers les ont poursuivis dans leur fuite & leur ont enlevé quatre chevaux.

Ces attaques se sont répétées sur plusieurs points du département de la Vendée, & si le directoire ne nous envoie des troupes, tous ces élémens de la guerre civile se développeront avec une nouvelle force, au moment où les récoltes seront emmagasinées.

Tours, le 26 thermidor.

Jusqu'à ce moment, le département d'Indre & Loire n'avoit point été entamé par les brigands qui désolent ceux de la Sarthe, de la Mayenne & de Maine & Loire; mais nous apprenons que, dans le canton de Savigné, douze brigands armés se sont portés, le 21, à 5 heures du matin, au domicile du citoyen Fontaine, propriétaire d'un domaine national; ils l'ont arraché de son lit & emmené avec eux. Sa femme, pour le sauver, offroit tout ce qu'elle possédoit. On lui a répondu, que pour le moment on ne demandoit rien; mais que, dans deux jours, on lui écrirait. L'administration centrale, instruite de cet attentat, a appliqué, sur-le-champ, la loi des otages à des individus soupçonnés de connivence avec les brigands.

Strasbourg, le 26 thermidor.

Le général Hautpoul est arrivé ici de Paris. Il est réintégré dans le commandement de la cavalerie. Il part incessamment pour le Mont-Ponnerre, où se forme la cavalerie de l'armée du Rhin.

Le général Clarke est aussi arrivé ici; il est nommé inspecteur-général des bataillons de conscrits des départemens orientaux de la république.

On assure que notre corps d'armée en avant de Kell va se resserrer davantage, & qu'on en détachera beaucoup de troupes pour descendre le Rhin.

Le général Ménard, commandant les troupes de Brisac, a chassé, il y a trois jours, les Autrichiens d'un village (situé à une demi-lieue du Vieux-Brisac), dont ils étoient parvenus à s'emparer.

Des lettres de Francfort du 22, assurent que dès que les Russes seront arrivés en Suisse, le prince Charles remettra le commandement de l'armée de Suisse au général Hotze, pour descendre le Rhin avec environ 30 mille hommes qui seront renforcés par les contingens des états de l'Empire. Le prince Charles songe à passer le Rhin du côté de Worms, & à tenter le siège de Mayence.

On parle toujours de l'évacuation de la Suisse par les deux armées belligérentes. Le citoyen Begoz, ministre des relations exté-

rieures en Helvétie, a, dit-on, entamé une négociation à ce sujet avec le général Massena.

Paris, le 29 thermidor.

Depuis environ un mois, on ne se donne pas la peine de cacher la résolution de renverser Sieyes & Barras. Ce projet connu avoit déjà rendu assez suspecte l'erreur qui, au Champ-de-Mars, a fait laisser des balles dans quelques-uns des fusils tournés vers la place où siégeoit le directoire. Mais aujourd'hui on ne garde plus de mesure. Le *Journal des Hommes-Libres* contient l'acte d'accusation de ces deux directeurs:

« Le 30 prairial, dit-il, a déplacé des gouvernans astucieux, traîtres & méchans: il a conservé des gouvernans méchans, astucieux & traîtres. Sieyes & Barras n'ont pas cessé de conspirer contre leur patrie; & Sieyes & Barras dénoncent les amis de la république comme des conspirateurs! Quelle sera l'issue de cette lutte de la tyrannie contre la liberté? Faut-il le demander? Les hommes passeront, & les principes de la démocratie resteront éternels ».

Sieyes appellé, il y a trois mois, au directoire par les vœux des républicains les plus prononcés, & même de ceux qui en veulent aujourd'hui à sa réputation & à sa tête; Sieyes, regardé alors par eux comme l'homme le plus propre à sauver l'état, est dénoncé comme incapable, & néanmoins poussant, depuis six ans, la république vers la royauté, préparant tous les événemens de la révolution, & en profitant toujours seul pour accroître sa renommée; croyant se soutenir au directoire par les mêmes moyens qui en ont fait chasser Carnot & Merlin; complice de l'ancien gouvernement pour avoir accepté de lui la mission de Berlin; & culbutant à son arrivée le directoire pour se mettre tout entier à sa place.

Sieyes est enfin montré comme d'accord avec le roi de Prusse & le roi d'Espagne. Et pour quoi? pour obtenir à la république, au moyen de leur médiation, une paix prochaine, garantie sur des traités bien revus, bien commentés, bien corrigés par lui, en abandonnant la Suisse, l'Italie, la Hollande, la Belgique & les bords du Rhin, & en donnant la promesse solennelle d'extirper du sol français tout germe d'insurrection contre les monarchies européennes! Il paroît même qu'à ces conditions, Sieyes renonceroit pour son compte au grand projet de royauté, duquel, dans le commencement de ce même article, on l'occupoit depuis six ans!

Et depuis quand a-t-on découvert que Sieyes étoit atteint & convaincu de tous les crimes réunis? Depuis qu'il a, de concert avec ses collègues, fait fermer un club dont les fureurs épouvantoient les quatre vingt dix-neuf centièmes de la France, en provoquant le retour du plus exécrable régime.

— On assure que le télégraphe a annoncé qu'une flotte anglaise composée de 80 voiles, a appareillé, le 26 au soir, de la rade des Dunes, faisant voile vers la Hollande ou la Belgique.

— La police a fait arrêter Cotillon, prévenu d'être Dathoset, ci-devant prêtre; le ci-devant marquis Dusailant & le ci-devant vicomte de Grammont, accusés d'émigration; Bayard, accusé d'avoir été en 1793, adjudant de Précé au siège de Lyon; James, accusé d'avoir été chef de chouans & d'être agent de Louis XVIII; Camaert, administrateur municipal de Saint-Nicolas, département de l'Escaut, frappé par un mandat du directoire.

— C'est sans aucun fondement que l'on a répandu le bruit de l'arrestation de Félix Lepelletier, Chrétien, Marchand, &c.

— On a, di-on, distribué hier des cartouches à balle aux militaires de service. Le poste établi près le temple de la Victoire (Saint-Sulpice) dans les environs du Luxembourg, a été occupé par la troupe de ligne.

— L'administration centrale de la Seine a fait afficher une proclamation par laquelle elle invite tous les citoyens à faire connoître au jury les hommes qui, en cachant leur fortune, cherchent à se dérober à l'emprunt.

« Le jury, est-il dit dans cette proclamation, sent toute la délicatesse de sa mission. Il aura sans cesse la loi sous les yeux, & se pénétrera de son esprit. Taxer, d'après toute la latitude qu'elle leur donne, les fortunes nouvelles, & principalement celles qui ont pris leur source dans le trésor public & les malheurs de la nation; atteindre avec ménagement le négociant honnête & aisé; alléger la taxe du petit propriétaire, du père de famille, de celui dont le fils combat pour la patrie; telle est sa tâche ».

— Cambacérés, dans une circulaire adressée aux tribunaux, déclare que l'amnistie accordée aux déserteurs par la loi du 14 messidor, est aussi applicable à ceux qui les ont recélés, & qu'en conséquence elle s'étend à tous ceux qui, à ce sujet, ont été poursuivis ou condamnés.

— Le ministre de la police a écrit, le 27, aux administrations centrales, pour leur recommander une surveillance plus active que jamais. « A l'approche des agitations, quand nos ennemis préparent des discordes civiles, le crime, dit-il, rassemble ses légions & vomit dans nos grandes cités, une population qui leur est étrangère. Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux & d'autres communes, sont depuis quelque temps peuplées d'inconnus. Que les loix modératrices & répressives de ces transmigrations sinistres soient promptement exécutées. La législation des passe-ports & de police sur les étrangers est suffisante à cet égard; ne négligez aucune de ses dispositions; que chacun y soit assujéti, sans aucune partialité » !

— Les nouveaux membres de l'administration des hospices de cette ville ont été installés hier; ce sont définitivement Prieur (de la Marne), Marquet, Magnant, Panis & Bodin, ex-commissaire auprès du bureau central de Paris.

— Sergent est nommé commissaire auprès de la régie des hospices militaires.

— On dit Massena attendu à Paris, d'un instant à l'autre. Nous doutons qu'il quitte son armée, avant l'arrivée de Moreau, qui peut être différée, puisqu'il étoit encore, le 20, à Gènes.

— Les cinq vaisseaux de ligne espagnols qui étoient dans la rade d'Aix, ne se sont pas joints aux escadres combinées, à leur passage. Ils avoient mis à la voile; mais ils sont ensuite rentrés.

— On assure que Sapineau, ancien chef de la Vendée, a relevé l'étendard de la révolte, au moment où il a craint d'être enlevé comme ôtage.

— La guerre civile paroît aussi rallumée dans le département d'Ille & Vilaine. Il y a eu un combat de quatre heures, près d'Argentré, entre 6 à 7 cents chouans & 130 républicains. Des pertes ont eu lieu de part & d'autre. La loi des ôtages est en vigueur dans ce département.

— Les rebelles du côté de Falaise ont pris le titre d'armée

des mécontents. Il y a dans cette ville un club qu'on dit très-propre à en accroître le nombre.

Une colonne mobile, en parcourant les campagnes du côté d'Argentan, a mis le feu au château du Ménil-Condoin, après l'avoir pillé. Les rebelles ont déclaré que, par représailles, ils incendieraient les propriétés des fonctionnaires publics.

— L'arbre de la liberté a été coupé dans la commune de Notre-Dame-des-Champs, canton de Jean-du-Cardonnay (Seine-Inférieure). Ceux qui l'ont coupé, ont eu la coupable audace d'écrire à l'agent, que s'il en replantoit un autre, il y seroit pendu.

— Une lettre écrite d'Alger par MM. Bacri & Besnach, annonce que le grand-seigneur avoit expédié au dey un calpigi-bachi (envoyé) pour lui ordonner de remettre les Français à la chaîne, & de se joindre aux Anglais; mais le dey, loin d'obéir, a ordonné à l'envoyé de quitter son pays dans les vingt-quatre heures. Il a même déclaré la guerre à l'empereur. Au départ de la lettre, deux navires impériaux avoient déjà été conduits dans le port d'Alger.

— Dix-sept vaisseaux, arrivés des grandes Indes en Angleterre, le 8 thermidor, sont évalués 1,800,000 livres sterling.

— Des lettres récentes de Berlin portent qu'il ne se faisoit, ni dans cette capitale, ni dans le reste de la Prusse, aucun préparatif qui annonçât des intentions guerrières. On croyoit que, si le roi se déterminoit à prendre quelque part aux événemens qui occupent l'Europe, ce ne seroit que pour accélérer le moment de la paix, en interposant sa puissante médiation.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen QUIROT.

Séance du 29 thermidor.

Un membre dépose sur le bureau un récit des événemens qui se sont passés à Amiens; il est envoyé par l'administration centrale. On y verra, dit Popinart, que ce ne sont pas les républicains, comme plusieurs journaux se sont plu à le dire, qui ont été les agresseurs; mais bien les royalistes, les muscadins & les chouans, & que l'administration municipale a tenu la conduite la plus ferme & la plus paternelle.

Le conseil ordonne l'impression & la mention au procès-verbal.

Poulain-Grandpré fait accorder un supplément de crédit de 25 millions au ministre de la guerre.

Génisieux fait arrêter qu'une commission fera un rapport sur les fournisseurs qui ont reçu des avances & qui n'ont pas satisfait à leurs engagements.

Poulain-Grandpré présente un projet de résolution supplémentaire à celui sur l'emprunt forcé. Il a principalement pour objet les déclarations à faire par les contribuables. Comme il alloit entraîner une longue discussion, & que le conseil a à s'occuper de la suite du dépouillement du scrutin commencé hier, le projet de Poulain-Grandpré sera imprimé & la discussion est renvoyée à mercredi.

Un secrétaire rend compte de ce qui a eu lieu au dépouillement du scrutin commencé hier au soir. Le nombre des votes dans le vase jaune, numéroté 3, étoit de 444, conforme à celui des votans; plus, un billet contenant une opinion. Un secrétaire a trouvé sur son relevé, que le nombre des billets jaunes portant *oui*, étoit de 115, & celui

portant *non* aussi de 115. Les deux autres secrétaires (trois seulement assistoient au dépouillement) ont trouvé que 114 billets portoient *oui* & 117 *non*. Il y avoit de plus 8 billets blancs, dont 5 portoient *non* & trois *oui*; & 5 billets bleus, dont 4 portoient *non* & un *oui*. Comme il étoit tard, & que peu de membres étoient restés, tous les billets & les vases ont été scélés & déposés aux procès-verbaux. Le président va les chercher.

On lit une adresse de Toulouse, qui annoncee que les royalistes ont paru en armes dans ce département, & se sont emparés de plusieurs postes. L'adresse contient ensuite les précautions prises contre eux; les échecs qu'ils ont déjà essayés, & ce qu'on prépare pour les réduire entièrement.

Pontarlier lit une lettre qui porte que, dans le département d'Ille & Villaine, il s'est aussi formé des hordes de brigands; mais ils ont été défaits à la Chapelle-Janson par la brave garnison de Rennes: des dispositions sont faites contre leurs attaques ultérieures. — La mention au procès-verbal est ordonnée.

Les deux vases & le carton qui contient sous le scellé les billets dépouillés hier, sont apportés sur le bureau.

Levallois pense que, comme il y a eu erreur, il faut renouveler le scrutin.

Chollet est d'avis que, puisque les billets existent, il suffit de le dépouiller de nouveau.

Jacqueminot fait ce calcul. Il y avoit 444 votans; deux secrétaires ont trouvé 114 *oui* & 117 *non* parmi les billets jaunes, ce qui fait 431; il y avoit de plus 13 billets, tant blancs que bleus; ce qui fait bien 444. Reste le billet contenant une opinion; mais ce n'est pas là un vote: celui qui l'a mis n'en aura pas moins mis son vote; donc ce billet ne doit être compté pour rien.

Bertaud veut rentrer dans le fond de la question; alors, dit Bouley, il faut se mettre en comité général; Garau pense qu'avant tout il faut dépouiller les trois vases; ensuite, s'il y a des difficultés, on se reformera en comité général. Cet avis prévaut; le vase numéro 2 est dépouillé.

Le dépouillement du vase n°. 2 offre aussi des erreurs; 446 votans; des billets de diverses couleurs; une opinion. Des débats s'élevèrent, mais sans importance, & le conseil n'étant pas en nombre compétent, ajourne le tout à primedi prochain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DUBOIS-DUBAY.

Séance du 29 thermidor.

Le conseil reçoit une résolution d'hier, portant que tout ou partie de la garde du corps législatif ne peut être mise à la disposition du directoire exécutif, ni d'aucune des autorités militaires que par une loi expresse.

Cornet approuve la résolution au fond, mais demande qu'on ne laisse pas subsister le considérant, qui sembleroit accroître les soupçons envenimés qu'on a répandus pour un fait très-simple, sur la commission des inspecteurs du conseil des anciens.

Gandin demande le renvoi à une commission. La résolution lui paroît propre à séparer la garde du corps législatif des autres troupes de la république, à exciter par cela même la haine entr'elles; à empêcher qu'on ne puisse dis-

poser de ces troupes pour porter des secours en cas d'incendie, de troubles, de séditions.

La résolution est renvoyée à une commission.

Berembrook dénonce le n°. 59 du *Journal des Hommes Libres*, qui accuse Barras & Sieyès d'avoir conspiré, depuis le 30 prairial, pour détruire la république, & cela de concert avec les rois de Prusse & d'Espagne. Il parle aussi du n°. 58, où l'on traite de contre-révolutionnaire le discours prononcé par le président du directoire, & où après lui avoir dit qu'il en a menti, on l'appelle calomniateur. Il demande que ces numéros soient envoyés au directoire, avec invitation de faire poursuivre les auteurs, aux termes de la loi du 27 germinal an 4.

Garat appuie cette proposition. Il fait remarquer qu'après avoir attaqué successivement quelques ministres, quelques directeurs, le directoire, le *Journal des Hommes Libres* attaque aujourd'hui le corps législatif en attaquant les journées des 18 fructidor & 30 prairial. Il fait sentir combien est ridicule & perfide l'accusation de royalisme à l'égard de Sieyès, qui, le premier, propagea les principes les plus lumineux de la liberté; qui fut frappé par le royalisme, dont un émissaire se glissa jusques dans sa chambre pour lui brûler la cervelle; qui, arrivé à de grandes fonctions dans un moment d'imminens dangers, fixe tous les regards & toutes les espérances des amis de la république; qui est accusé de conspiration avec la Prusse & l'Angleterre, pour des discours prononcés au Champ-de-Mars, discours avoués par la France entière, pleins de la majesté de la république, & dont l'un fut prononcé au moment où l'on dirigeoit peut-être sur son auteur des coups meurtriers. Garat demande en outre qu'il soit donné au conseil des cinq-cents communication du message qui sera fait au directoire.

Lavaux regrette que Garat ait paru concevoir des soupçons sur des défenseurs de la patrie; il assure que souvent il arrive que des balles restent dans des fusils; & dans ce cas on ne doit faire de reproches qu'à l'officier qui n'a pas soigneusement fait l'inspection des armes.

Garat répond qu'il n'a point voulu inculper les militaires, mais seulement parler des bruits qui s'étoient répandus avant la solennité du 10 août, & qui auroient pu effrayer les directeurs qui auroient eu moins de courage.

Delneufcour relit le paragraphe du numéro 59 qui finit par ces mots: « Et la démocratie ne produira de soldats que pour sa propre défense ». On ne peut pas provoquer d'avantage, dit l'opinant, à la révolte contre les autorités constituées.

Après quelques débats sur la rédaction du message, le conseil arrête que les deux derniers numéros du *Journal des Hommes Libres* seront transmis au directoire, avec invitation de rendre compte de l'exécution des loix.

Le conseil apprend la mort du citoyen Brassat, l'un de ses membres. — Il reprend & ajourne de nouveau la discussion sur la résolution qui défend aux fonctionnaires publics de s'intéresser dans les fournitures.

Bourse du 29 thermidor.

Rente provisoire, 2 fr. 25 c. — Tiers consol., 7 fr. 83 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 66 cent. — Bons $\frac{1}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 58 fr. 25 c.; 53 fr. 83 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

A. FRANÇOIS.